

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : AMOXIPRO INJECTABLE, Suspension injectable

Titulaire : CEVA SANTE ANIMALE

Composition : Amoxicilline (sous forme de trihydrate) 150,0 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/0271642 4/2019

Date de décision : 04/02/2019